

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

6^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS
(9–13 Février 2009, Nouméa, Nouvelle- Calédonie)

Document d'information 2

Original: English

Conclusions
Cinquième Conférence des Directeurs des Pêches

Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/mrd



CONCLUSIONS CINQUIÈME CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES

La cinquième Conférence des Directeurs des pêches a eu lieu au siège de la Communauté du Pacifique, à Nouméa, du 3 au 7 avril 2006, sous la présidence de Vincent Denamur, représentant la Nouvelle-Calédonie.

La Conférence des Directeurs des pêches est une conférence régionale qui réunit des représentants des États et Territoires océaniques et porte sur tous les domaines relevant de la compétence des services des pêches nationaux et territoriaux. À ce titre, elle permet de promouvoir le dialogue, de mettre en commun l'expérience des États et Territoires océaniques, et d'orienter le travail de la Division Ressources marines de la CPS. Elle vient compléter le rôle plus sectoriel et politique du Comité des pêches du Forum, (et désormais, celui de la Commission des pêches du Pacifique central et occidental), qui met avant tout l'accent sur la gestion de la pêche thonière. Pour sa part, la Conférence des Directeurs des pêches traite de l'aquaculture, de la gestion et du développement de la pêche côtière, ainsi que des disciplines scientifiques relatives aux ressources marines vivantes. Les participants débattent, de façon relativement informelle, une vaste gamme de thèmes présentant un intérêt ou ayant une importance pour les participants.

Les points ci-après reprennent les questions soulevées durant la conférence, qui ont recueilli l'assentiment général des Directeurs des services des pêches océaniques et que les participants ont jugé utiles d'exposer, que ce soit pour faciliter la gestion du programme de travail de la CPS, pour les porter à la connaissance d'un plus vaste large public, ou encore pour signaler que les participants sont parvenus à un accord sur des questions qui exigent l'attention des États et Territoires membres.

Conclusion 1. *Pêche au chalut de grand fond et gestion de la pêche hauturière* : Les participants examinent les options (exposées dans l'annexe A, telles que formulées au cours de l'atelier conjoint de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum, qui a eu lieu sur ce thème la semaine précédente) susceptibles de faciliter la compréhension des problèmes posés et des divers points de vue. Les participants reconnaissent l'importance de la question de la pêche hauturière au chalut de fond. Ils invitent la CPS et l'Agence des pêches du Forum à continuer de dispenser des conseils sur ces options (textes suggérés, bien-fondé, opportunité, rentabilité, possibilité d'application en fonction de la zone géographique, en regard des accords et décisions internationaux) aux Directeurs des services des pêches et au Comité des pêches du Forum.

Conclusion 2. *Soutien scientifique à la gestion de la pêche côtière* : Le Comité directeur des projets PROCFish et CoFish s'est réuni le 1er avril 2006 à Nouméa pour examiner les progrès accomplis et débattre les conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la composante côtière du projet PROCFish. Onze pays ACP du Pacifique et PTOM étaient représentés à cette réunion, à laquelle participaient également des observateurs de plusieurs pays non ACP et des agents d'autres départements et sections de la CPS. Les membres de l'équipe PROCFish/C ont présenté les résultats du travail accompli jusqu'à présent dans les domaines suivants : aspects socioéconomiques, poissons, invertébrés et mise en place de la base de données. Ces exposés ont été très bien accueillis. D'autres exposés portaient sur un tour d'horizon du Programme Pêche côtière et ses travaux réalisés jusqu'à présent, les conclusions formulées à l'issue de l'évaluation à mi-parcours, et le plan de travail proposé pour 2006. Le Comité directeur formule quatre Conclusions principales :

- a) Le Comité directeur donne son aval sans réserve à la conclusion de l'équipe d'évaluation à mi-parcours, qui préconise de solliciter une prorogation sans frais du projet pour faire en sorte que son objectif déclaré soit pleinement atteint. Il apparaît que les onze mois qui restent avant le terme des projets PROCFish/C et CoFish sont un délai insuffisant pour mener à bien les travaux nécessaires sur le terrain, a fortiori l'analyse des données et la rédaction de rapports à l'intention des pays. Une prorogation du projet, sans frais, est indispensable, et les fonds inscrits au budget permettent de l'envisager.

- b) Tous les membres du Comité directeur se disent préoccupés du fait qu'aucun rapport national n'a été rédigé et communiqué aux pays. Il faut y remédier. Les services des pêches ne sauraient continuer à justifier les dépenses engagées au titre d'activités conduites sur le terrain au profit de PROCFish/C s'ils ne présentent pas de résultats ou de rapport à leurs autorités de tutelle. Les pays ont besoin de disposer des rapports les concernant dans les délais requis, de manière à pouvoir utiliser les informations qu'ils contiennent pour gérer les ressources côtières. Le Comité directeur déclare qu'une stratégie doit être élaborée conjointement par les agents de PROCFish/C et ceux des services des pêches nationaux pour faire en sorte que les rapports soient désormais remis en temps utile, même sous forme provisoire, au niveau des sites.
- c) Le renforcement des capacités dans certains pays est un domaine jugé prioritaire. Une formation est dispensée en matière de méthodes d'enquêtes et de saisie des données, mais l'analyse et l'interprétation des données est l'un des domaines dans lesquels les pays en auraient besoin. Les Îles Cook proposent d'organiser un atelier à cet effet, en s'assurant que des ordinateurs soient mis à la disposition des stagiaires. Autre domaine appelant un renforcement des capacités, l'utilisation des SIG et des données issues de Map Info. Les pays n'ont pas les compétences requises pour présenter les informations sous forme graphique aux décideurs et ministres ni faire passer différents messages, en particulier à propos des ressources côtières et des habitats marins locaux. Le renforcement des capacités sur place est un point de préoccupation pour tous les pays participant à la Conférence.
- d) Après examen du cadre logique du projet PROCFish/C, le Comité directeur se prononce en faveur des modifications proposées et présentées dans l'évaluation à mi-parcours du projet. Ces modifications sont indiquées dans l'Annexe B.

Conclusion 3. Soutien scientifique à la gestion de la pêche hauturière : les participants prennent acte de la poursuite du projet PROCFish/composante hauturière, qui porte sur le suivi des ressources halieutiques, la modélisation de l'écosystème et l'évaluation des stocks. Les membres de la Communauté du Pacifique soutiennent fermement le projet SciFish, qui bénéficiera du concours financier de l'Union européenne et prendra le relais de plusieurs activités menées actuellement au titre de la composante hauturière de PROCFish. Les participants se déclarent favorables aux grandes orientations du projet SciFish qui se dessinent, notamment :

- a) maintien du soutien accordé par les pays ACP et les PTOM membres au suivi des ressources halieutiques, l'accent étant mis sur un soutien opérationnel, la formation et la coordination des programmes nationaux d'observation et d'échantillonnage au port ;
- b) poursuite de l'élaboration de modèles de l'écosystème, à l'appui des conseils dispensés à propos de l'approche écosystémique de la gestion des ressources de la région en thonidés ;
- c) priorité accordée au marquage des thonidés dans la région, qu'il s'agisse des thons tropicaux (bonite, thon jaune et thon obèse) ou du germon du Sud ;
- d) renforcement des capacités nationales requises pour mener les activités précitées.

Les participants recommandent à l'Union européenne d'approuver la demande de financement du projet, et la région attend la mise en œuvre de ce dernier dans les plus brefs délais.

Conclusion 4. Pêche de germon : Les participants invitent la CPS à la plus grande prudence dans l'élaboration de nouvelles demandes de financement, de manière à continuer d'accorder suffisamment d'importance à l'étude de l'état des stocks et de leur évolution future ainsi qu'au développement de la pêche de germon à l'échelon local. Ils observent que, bien que la quantité totale de germes capturés dans la région dans son ensemble soit sensiblement inférieure à celle des thons tropicaux, de nombreux pays insulaires océaniques investissent massivement dans la pratique d'une pêche essentiellement axée sur cette espèce. Les participants se félicitent de la décision prise à l'initiative de l'Agence des pêches du Forum et de la CPS d'élaborer un plan de recherche sur le germon, et demandent que ce point soit ajouté au plan de travail du Programme Pêche hauturière pour 2006.

Conclusion 5. *Approche écosystémique de la pêche.*

- Programme Pêche côtière : son principal objectif, approuvé par les participants, consiste à aider les membres de la CPS à mettre en œuvre, d'ici à 2010, l'approche écosystémique de la pêche, en particulier de la pêche côtière et de l'aquaculture. Les participants soulignent que, bien que l'approche écosystémique de la pêche soit une méthode qu'il est indispensable d'adopter, la région ne devrait pas perdre de vue la nécessité de parvenir à un développement durable de la pêche et de l'aquaculture, et que la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la pêche n'est pas une fin en soi, mais seulement un moyen d'atteindre le but principal du développement durable, y compris la mise en valeur de la production halieutique. Les participants donnent leur aval au nouveau Plan stratégique du Programme Pêche côtière, en observant que les plans de travail annuels devraient accorder une plus grande attention à des indicateurs chiffrés, de manière à faciliter l'évaluation des progrès accomplis.
- Programme Pêche hauturière : les participants prennent acte du rôle du Programme Pêche hauturière, qui est d'obtenir des informations scientifiques sur les écosystèmes hauturiers, pour étayer les méthodes de gestion de la pêche hauturière appliquées par les pays membres de la CPS et la région. Le plan stratégique du Programme, cadre approprié pour mener cette action, est approuvé.

Conclusion 6. *Méthode à suivre pour mettre en œuvre l'approche écosystémique de la pêche :* Les participants exhortent la CPS, qui aidera les membres à appliquer cette approche à la pêche côtière et à l'aquaculture, d'en respecter les principes, tels que définis par la FAO, et à s'appuyer sur le cadre de mise en œuvre établi par l'Agence des pêches du Forum et applicable à la Programme Pêche hauturière, au lieu d'élaborer un cadre d'application indépendant, propre à la pêche côtière. Les participants font remarquer combien il est important d'établir des liens officiels entre les organisations membres du CORP, à l'échelon régional ainsi qu'entre les ministères et d'autres parties prenantes aux échelons national et local, si l'on veut appliquer une approche écosystémique de la pêche.

Conclusion 7. *Mise en œuvre de l'approche écosystémique de la pêche :* les participants prennent acte de l'importance d'une méthode d'application de cette approche fondée sur la consultation de la base, les parties concernées, pendant la phase de conception du système, mais aussi tout au long de son fonctionnement. Les participants insistent aussi sur la nécessité d'une information et d'une communication régulière avec les membres et entre eux pendant la période d'application de l'approche.

Conclusion 8. *Proposition visant à assurer la biosécurité des ressources aquatiques dans la région.* Les participants attirent l'attention sur les problèmes de translocation des organismes aquatiques vivants, en provenance ou à destination de pays océaniques. À côté des problèmes de protection de l'environnement, il faut tenir compte des incidences économiques, telles que l'augmentation de la valeur des exportations et la réduction des risques d'importation de maladies pouvant avoir des répercussions désastreuses sur l'économie. En outre, la biosécurité des organismes aquatiques est une condition nécessaire à l'application de l'approche écosystémique de la gestion de l'aquaculture. Il s'agit d'une question complexe, qui relève de la compétence de plusieurs ministères et de plusieurs organisations régionales, y compris le PROE et la CPS (Division Ressources terrestres). Tout en étant convaincus qu'il y a une lacune bien définie à combler et qu'il est urgent d'apporter un soutien fédérateur à cet effet, à l'échelon régional, les participants se préoccupent de ce que la proposition de la CPS, qui vise à créer une instance régionale chargée d'assurer la biosécurité des organismes aquatiques, ne fasse pas double emploi avec les attributions d'autres organisations ni qu'elle tienne compte de tous les liens nécessaires à établir et de tous les problèmes qui pourraient se poser. C'est pourquoi ils donnent leur aval à la demande préliminaire de financement d'une instance régionale chargée d'assurer la biosécurité des organismes aquatiques, présentée par la CPS, et invitent celle-ci à s'employer à la mettre en place, en notant que cette nouvelle entité devrait couvrir l'ensemble de la région d'ici à 2010.

Conclusion 9. *Amélioration des compétences du Programme Pêche côtière en vertu du nouveau plan stratégique* : Les participants sont convaincus que, pour aider efficacement les membres à mettre en œuvre l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture, il faudrait renforcer les capacités du Programme Pêche côtière, et ils recommandent à ses agents d'acquérir des compétences dans les domaines de la gestion économique des projets, de la mariculture, de la législation en matière de pêche côtière, et de consolider les capacités existantes, acquises grâce à des projets, dans le secteur des ressources halieutiques côtières et de l'évaluation scientifique et socioéconomique, en mobilisant un financement plus stable. Si des fonds sont octroyés au titre de nouvelles activités, la priorité devra toutefois être donnée à l'acquisition de nouvelles compétences dans les domaines de l'économie, de la mariculture et de la législation.

Conclusion 10. *Liens intersectoriels et services halieutiques liés à l'écosystème* : les participants prennent acte de la nécessité de conduire une étude des services liés à l'écosystème côtier, afin d'aider les pays à prendre des décisions concernant les différents « compromis » possibles qu'implique l'exploitation de l'écosystème par la pêche côtière. La CPS est invitée à conduire une étude de ce genre, si des ressources sont disponibles à cet effet. Ils observent aussi que l'application de l'approche écosystémique à la pêche côtière et à l'aquaculture doit tenir compte des eaux intérieures et des mangroves, et que son application à la pêche pélagique semi-hauturière participe des domaines de travail des programmes « côtier » et « hauturier ».

Conclusion 11. *Panneau d'affichage sur les conférences régionales dans le secteur halieutique.* Les Directeurs des pêches font remarquer qu'il serait utile qu'une seule et même organisation établisse et tienne à jour un calendrier des conférences auxquelles les Directeurs des services et ministères des pêches océaniques sont susceptibles de participer, à plus long terme possible. Ce calendrier serait diffusé sur un site Web public, ainsi qu'un résumé des manifestations de l'année en cours, diffusé chaque mois par courrier électronique aux services des pêches.

Conclusion 12. *Diffusion de l'information* : les représentants de plusieurs pays font état de la difficulté qu'il y a à obtenir directement des informations pertinentes, applicables à la gestion et au développement de la pêche et de l'aquaculture en Océanie auprès de sources extérieures à la région, et ils soulignent que la CPS devrait jouer un rôle plus vaste et plus fort, en tant que plaque tournante de l'information sur la pêche et l'aquaculture diffusée en direction des pays océaniques, en particulier les succès et les échecs. Les participants rappellent la conclusion 24 de la précédente (quatrième) Conférence des Directeurs des pêches, qui soulignait l'importance du projet ACP Fish II, proposé par l'Union européenne, et ils invitent la CPS à examiner les moyens d'inclure les Territoires membres dans les activités conduites au titre de ce projet, qui ne répond actuellement qu'aux besoins des pays ACP.

Conclusion 13. *Périodicité des Conférences des Directeurs des pêches* : Les participants se prononcent pour la tenue de sessions plénières de la Conférence tous les deux ans, avec, dans l'intervalle, des sessions techniques axées en particulier sur la pêche côtière, qui coïncideraient avec l'éventuelle participation des États et Territoires membres aux sessions des comités directeurs des projets. Niue, qui doit exercer la présidence de la prochaine Conférence, a proposé d'accueillir la prochaine session plénière, sous réserve de l'accord du Conseil des ministres.

Conclusion 14. *Pêche sous-marine au harpon* : Les participants recommandent à la CPS d'élaborer des supports d'information ciblés, afin d'aider les gestionnaires des pêches à communiquer aux États et Territoires membres les différentes questions qui se posent au sujet de la gestion de la pêche sous-marine au harpon. Ils prennent acte du consensus qui s'est instauré quant à l'utilisation de certains compléments modernes de l'équipement traditionnel, en particulier des appareils de respiration tels que le narguilé, ainsi que les torches, qui devraient être frappés d'interdiction. Ils notent également que la région ne devrait pas négliger la forte sélectivité potentielle de la pêche au harpon et que cette méthode de pêche exige que le pêcheur pénètre dans l'habitat même des poissons et apprenne à connaître l'environnement sous-marin.

Conclusion 15. *Composante économique des rapports scientifiques nationaux sur l'état de la pêche thonière* : Les participants observent que la plupart des Territoires membres de la CPS n'ont pas accès à des conseils en matière de développement économique et de planification de la pêche, contrairement aux pays membres à la fois de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum, qui bénéficient des conseils de celle-ci. Il convient de mettre au point, en collaboration entre la CPS et l'Agence, ou par la CPS seule, ou encore par le biais de la participation plus active des observateurs aux réunions de l'Agence, un mécanisme qui permettrait de proposer un service régional économique et scientifique exhaustif à l'ensemble des pays océaniques, en vue de la gestion et du développement de la pêche thonière. Les participants demandent à la CPS de débattre ce point en premier lieu avec l'Agence des pêches du Forum, et font observer qu'il est de l'intérêt de tous les pays insulaires océaniques, que ce soient des États ou des Territoires, d'œuvrer, au sein d'un cadre régional commun, à la mise en valeur des ressources halieutiques communes.

Conclusion 16. *CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)* : Les participants invitent la CPS, à la suite du séminaire régional sur la Convention, qui doit se tenir en Australie en mai 2006, à élaborer rapidement un support d'information, à l'intention des gestionnaires des pêches océaniques, décrivant les implications pratiques de l'inscription du napoléon à l'annexe 2 de la Convention, à rester en relation avec la CITES et à tenir les participants au courant de l'inscription éventuelle d'autres espèces propres à la région, notamment les holothuries, sur les annexes de la Convention.

Conclusion 17. *Renforcement des capacités en général* : Les participants proposent que l'une des tâches principales du Directeur de la Division Ressources marines de la CPS avant la tenue de la sixième Conférence des Directeurs des pêches sera d'établir, en collaboration avec les Directeurs des services des pêches nationaux et territoriaux, une base de données exhaustives sur les capacités des États et Territoires membres de la CPS, en s'appuyant sur les informations déjà recueillies auprès des pays membres du Forum. On distribuera un questionnaire aux participants après la présente Conférence afin de dégager une première orientation. [Conclusion reprise de la quatrième Conférence des Directeurs des pêches, cette tâche n'ayant pas encore été menée à bien. La CPS devra réunir ces informations en partant de zéro, le processus d'élaboration du Plan pour le Pacifique n'ayant pas débouché sur la diffusion d'informations.] Les participants recommandent en outre de réaliser, à la suite de cette tâche, un exercice de planification du renforcement des capacités, visant à mettre en évidence les atouts, les besoins, et les possibilités de chaque pays, compte tenu des conclusions d'analyses antérieures faites à l'échelon régional. Les Directeurs des pêches reconnaissent que le problème de capacité est complexe et ne peut généralement pas être résolu par une simple augmentation des formations dispensées. Il faut tenir compte dans le plan d'autres facteurs tels que la mobilité du personnel et la capacité des petits États insulaires d'absorber la formation continue. Les participants suggèrent que ce thème soit inscrit à l'ordre du jour d'un atelier de la CPS à l'intention des cadres supérieurs des services des pêches.

Conclusion 18. *Plan stratégique de gestion halieutique et de pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques*. Les participants prennent acte du fait que ce plan stratégique est le premier document régional officiel élaboré par les pays de la région en vue d'harmoniser les politiques nationales de gestion de la pêche côtière. Ce plan met l'accent sur le rôle des communautés et sur l'approche fondée sur la base. Il s'agit d'un instrument de politique régionale qui est la propriété des membres. Il ne faut pas le confondre avec des documents institutionnels définissant un programme de travail, tels que le plan stratégique du Programme Pêche côtière de la CPS. Les participants observent aussi que le plan régional ne couvre pas la totalité du domaine d'intervention du Programme Pêche côtière, et qu'il est temps de réviser le plan régional, de manière qu'il prenne en compte l'évolution des institutions et des politiques et la nécessité de coordonner et d'harmoniser les activités de gestion halieutique à l'échelon régional pour ce qui est de la pêche côtière, de la pêche hauturière, et désormais, de l'écosystème.

Conclusion 19. *Collaboration à l'échelon régional visant à accroître la production d'algues marines.* Les participants débattent le cadre de collaboration régional établi par la CPS pour intensifier la mariculture de l'algue *Kappaphycus* dans le Pacifique, besoin identifié à la suite d'une réunion de concertation technique avec les principales parties prenantes de la région. Il est admis que l'algue constitue un moyen de subsistance supplémentaire, à côté des ressources halieutiques côtières ; dans les pays producteurs, elle revêt une importance économique à l'échelon local. Or, le prix consenti aux cultivateurs d'algues pourrait motiver ceux-ci ou, au contraire, décevoir leurs attentes. Il faut absolument multiplier les possibilités de commercialisation et de transformation de ce produit en mettant à profit la collaboration régionale mentionnée dans le cadre mis au point par la CPS.

Conclusion 20. *Composition des aliments.* La recherche d'aliments pour les poissons est souvent un obstacle à la productivité du secteur aquacole. Les participants exhortent la CPS à coordonner les efforts déployés à l'échelon régional pour promouvoir l'adoption d'aliments préparés dans les fermes locales et faciliter l'élaboration de formules alimentaires rentables en utilisant au maximum les produits existants sur place. *[Du fait de l'importance de ce point et de la nécessité de s'assurer que les institutions et partenaires dans le développement continuent de lui accorder la priorité, les participants ont débattu à nouveau ce point, inscrit à l'ordre du jour de la quatrième Conférence des Directeurs des pêches.]*

Conclusion 21. *Mariculture de la perle.* Après avoir fait le point sur la situation actuelle et l'évolution de la perliculture en eau de mer, les participants débattent les recommandations de la CPS relatives à la collaboration régionale dans le secteur perlicole et en adoptent le principe. Dans le passé, les pays ont échangé leurs compétences, et les participants les encouragent à poursuivre dans cette voie, dans un esprit de bonne volonté. Cette filière souffre de lacunes en matière de formation. Il convient de les combler. Les participants se félicitent des possibilités de remise à niveau des compétences offertes par des établissements tels que l'Université James Cook et des bailleurs de fonds tels que le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR). Les perliculteurs pourraient également améliorer la rentabilité de leur entreprise en mettant à profit les progrès technologiques, par exemple l'élevage d'huîtres triploïdes. Les participants exhortent la CPS à élaborer des directives régionales en vue de la mise en œuvre de techniques appropriées de perliculture en eau de mer.

Conclusion 22. *Orientation sur les aires marines protégées.* Les participants exhortent la CPS à mettre en œuvre la recommandation 6 de la quatrième Conférence des Directeurs des pêches, concernant une évaluation de l'utilisation des aires marines protégées en vue d'atteindre les objectifs de gestion écosystémique des ressources halieutiques. Cette recommandation était ainsi formulée : « *Les participants demandent à la CPS d'évaluer l'efficacité, en ce qui concerne la pêche, des aires marines protégées auxquelles s'appliquent des objectifs de gestion des ressources halieutiques, et d'en présenter les résultats à la cinquième Conférence des directeurs des pêches pour débat, et aux États et Territoires membres pour information. Dans le rapport d'évaluation, on définirait aussi clairement ce que l'on entend par l'expression " aire marine protégée ».*

Conclusion 23. *Sécurité en mer à bord des petits bateaux de pêche.* Les participants prennent acte des progrès accomplis par différentes organisations au regard de la recommandation 27¹ de la quatrième Conférence des Directeurs des pêches, et se félicitent de la mise en œuvre du projet de coopération technique par la FAO, qui vise à aider les pays à résoudre ce problème.

¹ Conclusion 27 de la quatrième Conférence des Directeurs des pêches. *Sécurité en mer des petits bateaux de pêche* - Les Directeurs des pêches examinent et avalisent les conclusions de la réunion régionale de consultation d'experts sur la sécurité en mer à bord des petits bateaux de pêche, organisée par la FAO et la CPS. Prenant acte du fait que la sécurité en mer est une question qui peut être abordée de manière plus efficace à l'échelon national et local, ils accueillent favorablement toute forme d'assistance externe, pourvu qu'elle soit très clairement destinée à la mise en œuvre d'initiatives nationales. Ils prient instamment la CPS de faire une demande d'assistance auprès de la FAO et de l'OMI en vue de faciliter l'élaboration de stratégies de promotion de la sécurité en mer, et d'améliorer les méthodes d'analyse et d'enregistrement des données concernant les accidents en mer. Ils recommandent également à la CPS de publier un bulletin de réseau de spécialistes, et d'informer les États et Territoires membres sur les solutions envisagées, notamment en matière de localisation électronique, pour améliorer le taux de réussite des opérations de recherche et de sauvetage.

Conclusion 24. Les participants donnent leur aval au « Programme de formation halieutique » proposé par l'Université du Pacifique Sud et présenté à la suite de récentes discussions entre l'Université et la CPS. Il s'agit d'un programme souple et progressif débouchant sur la délivrance d'un certificat, d'un diplôme et d'une licence en gestion durable des pêches. En 2007 ou 2008, le certificat proposé remplacera le certificat décerné par l'Institut de technologie Marlborough de Nelson (NMIT) et la CPS. En approuvant cette proposition, qu'il reste à affiner et à mettre en œuvre, les participants invitent l'Université à trouver un bon équilibre entre contenu théorique et travaux pratiques. Ils félicitent aussi l'École des pêches de Nouvelle-Zélande pour sa précieuse contribution à long terme au renforcement des capacités des services des pêches. Ils proposent que la CPS cultive ses liens avec l'Institut de technologie Marlborough de Nelson et continue d'assurer les brefs stages de formation professionnelle qui s'adressent aux agents des entreprises de pêche du secteur privé dans les États et Territoires insulaires océaniques.

Conclusion 25. Le représentant du Ministère du secteur primaire et de la pêche du Queensland (QDPI&F) fait le point sur le projet Développement durable de l'aquaculture, financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), et conduit en partenariat avec le WorldFish Centre et la CPS. Il insiste sur le volet consacré aux mini-projets, coordonné par la CPS qui mène 14 petits projets de recherche et de développement dans la région, pour un montant total de 184 000 dollars australiens. Les participants prennent acte de l'achèvement du projet Développement durable de l'aquaculture en 2006 et du financement éventuel par l'ACIAR d'un second projet, reposant sur la notion de mini-projets. Les participants observent que le projet a permis d'apporter un soutien direct et concret à l'aquaculture. Ils soulignent l'intérêt d'une seconde phase, à condition qu'un soutien soit apporté aux mini-projets et fasse l'objet d'une publicité appropriée, et que les possibilités offertes soient réparties équitablement.

Conclusion 26. Un exposé est fait sur les aspects économiques de l'aquaculture dans le Pacifique. Après avoir pris acte d'interventions précédentes de participants qui réclament une assistance économique au profit de la pêche côtière, à l'échelon régional, les participants expriment leur soutien aux travaux proposés par le Ministère du secteur primaire et de la pêche du Queensland, en liaison avec la CPS. Les participants demandent en particulier que soit actualisé l'outil de décision en matière d'économie de l'aquaculture et que d'autres produits soient ajoutés.